



Nouveau paquet énergétique / mobilité durable

Documentation de presse

Sommaire

- 2** Communiqué de presse
- 3** Energies renouvelables
Du tonus pour le solaire
- 4** Rénovation énergétique
Mettez un pull à votre maison
- 5** Mobilité durable
Un soutien qui donne du jus
- 6** Le fonds de soutien
en un clin d'œil



Sierre, le 28 février 2019

Aides à l'efficacité énergétique et à la mobilité durable

La Ville de Sierre met le paquet

La Municipalité investit 170'000.– dans un nouveau paquet de soutien à l'énergie solaire, la rénovation énergétique et la mobilité durable.

Le nouveau fonds inclut une série de mesures inédites. Ainsi, acquérir une voiture 100% électrique coûtera moins cher, grâce à une subvention de 2500.– au maximum (5% du prix d'achat). Elle innove également au niveau cantonal en subventionnant l'achat de vélos standards (30% du prix), tout en renforçant son aide existante à l'acquisition de vélos et scooters électriques. Enfin, Sierre rejoint les 20 communes valaisannes qui soutiennent l'installation de panneaux solaires photovoltaïques, à hauteur de 10% de son coût. Une mesure naturelle pour la Cité du Soleil, où l'ensoleillement dépasse de 20% la moyenne suisse.

Du côté de la rénovation énergétique, la Ville ajoute deux nouvelles cordes à son arc, en complément des subsides cantonaux. Elle soutient d'abord les projets de rénovation énergétique par élément, ciblés sur l'isolation de la toiture, des façades, des murs et du sol. Elle subventionne ensuite les rénovations globales, qui aboutissent à une amélioration de la classe énergétique (échelonnée de G à A, selon une classification analogue à celle appliquée par exemple pour les appareils électroménagers). Enfin, la Ville conserve et renforce son soutien à l'audit énergétique des bâtiments (certificats CEEB+), en augmentant son aide à 50% du coût de l'étude.

Une enveloppe de 170'000 francs

C'est le montant prévu pour l'ensemble du paquet au budget 2019. La Municipalité effectue ainsi un vrai saut de classe, puisqu'elle augmente de 150'000 francs ses soutiens financiers à la mobilité durable et à l'efficacité énergétique pour les citoyens et les entreprises. Le nouveau fonds traduit la volonté sierroise de jouer un rôle leader dans le processus de transition énergétique. Labellisée Cité de l'Énergie, la Municipalité s'inscrit enfin en parfaite cohérence avec les stratégies mises en place au niveau fédéral et cantonal.

Informations complémentaires

Etienne Moulin, Délégué à l'énergie au 079 465 23 82

Marc-André Berclaz, Conseiller communal, responsable du dicastère Eau, énergie et développement durable au 079 417 98 90

Energies renouvelables

Du tonus pour le solaire

Installation de panneaux photovoltaïques et hybrides. 20 communes valaisannes proposent un soutien financier à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques. Sierre rejoint la cohorte. La subvention couvre également les panneaux hybrides, qui combinent la production d'électricité et de chaleur pour l'eau chaude sanitaire ou le chauffage. La mesure encourage indirectement l'usage de pompes à chaleur, qui peuvent être alimentées par le biais de panneaux photovoltaïques ou hybrides. Avec une moyenne de 1350 kWh par mètre carré, l'ensoleillement à Sierre dépasse de 20% la moyenne suisse. En 2017, particuliers et SIESA ont injecté 4.83 gigawatts-heure (GWh = 1 million de kWh) de courant photovoltaïque sur le réseau, soit la consommation de quelque 1100 ménages. Depuis 2010, la production a été multipliée par cent. La Ville est déjà un bon élève au niveau cantonal quant à l'utilisation de l'énergie solaire, cette mesure devrait lui permettre de devenir encore meilleure dans l'utilisation d'une de ses plus précieuses ressources naturelles. La Ville offre une subvention de 10% du coût reconnu de l'installation des panneaux. Cette aide s'ajoute au soutien de la Confédération, qui propose une rétribution unique d'au maximum 30% de l'investissement.

“ J'habite la Cité du Soleil et j'ai décidé d'en profiter. J'ai vérifié sur le portail énergétique de la Ville de Sierre le potentiel de production photovoltaïque de la toiture de notre maison familiale. Démarche concluante: les panneaux pourraient produire de 5 à 20 MWh par an. J'opte pour la pose de 25 mètres carrés de panneaux photovoltaïques nouvelle génération, qui offrent un rendement plus élevé, même à l'ombre. Au final, la puissance de l'installation couvrirait théoriquement toute la consommation électrique de l'année pour notre ménage de 3 personnes. Bien sûr, le soleil ne brillera pas tout le temps, et il faudra utiliser l'électricité du réseau en périodes creuses. De l'autre côté, nous pourrions vendre notre surplus de production. Le coût total, installation comprise, s'élève à 15'000.– A la subvention fédérale de 4'500 francs, j'ajoute celle de la Ville de Sierre, soit 1500.– Net, ma facture ne se monte plus qu'à 9'000.–

Pour obtenir les soutiens

Avant le début des travaux, adresser une demande à la Ville par le biais du formulaire en ligne. Joindre le devis ainsi que le document «Formulaire - Annonce pour la pose d'installation solaire» (téléchargeable sur le site du Canton à l'adresse <https://www.vs.ch/web/sefh/annonce-installation-solaire>), dûment complété et muni des annexes requises.

Le requérant doit remettre dans un délai de 5 mois à compter de la date d'accord de subvention par la Ville:

Le document «Certification de l'installation photovoltaïque» (pour cela, remplir le formulaire en ligne sur le site pronovo.ch);

- La facture originale ainsi que la preuve de paiement.

Une demande de prolongation de délai pourra être accordée pour des projets particuliers.



Rénovation énergétique

Mettez un pull à votre maison

Audits énergétiques. Le soutien financier à l'établissement d'un certificat CECB+ existe déjà. Il est renforcé. L'aide couvre désormais 50% du coût de l'étude (auparavant 30%), avec un plafond de 1000.– Réalisé par des spécialistes agréés, l'audit permet de dresser un bilan énergétique complet d'un bâtiment. Chauffage, eau chaude, électricité, toute la consommation est analysée. Au final: le propriétaire dispose d'un état des lieux détaillé et est orienté vers des mesures d'amélioration. Le certificat CECB+ est souvent la première étape d'une rénovation énergétique.

Rénovation par élément. Ou rénovation par étapes. Cette aide s'adresse aux personnes qui souhaitent procéder pas à pas, souvent pour des questions de budget. On peut par exemple vouloir isoler la façade d'abord, et s'attaquer plus tard à la toiture ou à la dalle. Le subside accordé est proportionnel à la surface des parois isolées. L'aide communale complète le soutien cantonal: elle se monte à 30% de la subvention accordée par le Canton dans le cadre de son «Programme Bâtiments» (70.– par mètre carré pour façades, toits, murs et sols contre terre ou contre l'extérieur). Le plafond de la subvention communale est fixé à 5'000.–

Rénovation avec changement de classe. Il s'agit ici d'une approche globale. A la fin des travaux, le bâtiment améliore son étiquette énergétique, en passant par exemple de E à B. La Ville subventionne 30% du montant déjà alloué au niveau cantonal, avec un plafond de 5'000.– L'aide financière du Canton est pour sa part calculée en fonction du saut de classe. Plus la performance énergétique est améliorée, plus l'aide est substantielle (de 120.– à 320.– par mètre carré de surface au sol chauffée,

avec des sauts respectifs de 2 et 6 classes). En soutenant cette démarche, Sierre fait œuvre de pionnier parmi les villes valaisannes.

L'établissement d'un certificat CECB, qui permet d'indiquer la performance énergétique d'un bâtiment et donc de l'assigner à une classe, est un préliminaire indispensable à la démarche.



La maison que j'habite, construite dans les années septante, est ouverte à tous les vents.

C'est décidé: je vais lancer une rénovation. Pour économiser de l'énergie, mais aussi pour le confort de mon lieu de vie. D'autant que je bénéficie à la fois d'aides financières communales et cantonales pour mon projet et que ces subsides ne sont pas éternels. Avant cela, il faut un diagnostic! Fenêtres, toit, murs, où faut-il intervenir? Je demande un audit énergétique CECB+. Résultat: murs, toit et façades nécessitent une isolation. Plutôt qu'un chantier par étapes, j'opte pour une rénovation complète avec une amélioration de classe énergétique, qui ne sera pas très difficile à réaliser pour ma vieille maison.

Pour obtenir les soutiens

Pour toutes les mesures

- Remplir le formulaire de demande de la Ville disponible sur sierre.ch. Joindre une copie de la subvention cantonale. La demande auprès de la Commune doit être faite dans un délai de 3 mois après l'obtention de la subvention cantonale.

Pour le modus et les conditions des subsides cantonaux, se référer au «Programme Bâtiments», www.vs.ch/energie



Mobilité durable

Un soutien qui donne du jus

Voitures 100% électriques. Leur prix d'achat plus élevé agit souvent comme un frein. Le soutien communal soulage la facture à raison de 5% du coût, pour un maximum de 2500.– La proportion de voitures électriques a augmenté de 40% de 2017 à 2018 en Suisse. Une hausse trompeuse. Les quelque 5'000 véhicules immatriculés dans le pays ne représentent que 1.7% du parc automobile. La Ville veut encourager leur utilisation dans un canton qui présente un bilan défavorable en termes d'émissions de CO₂ par kilomètres.

Scooters et vélos électriques. L'aide existe déjà. Elle est maintenue et renforcée. Le subside couvrira 30% du prix, avec un plafonnement revu à la hausse à 600.– Afin de limiter le nombre de demandes, seuls les vélos et scooters d'un prix d'achat de plus de 500.– sont éligibles à l'aide financière.

Vélos standard. C'est une première valaisanne. Sierre donnera un coup de pouce à l'achat de vélos classiques, propulsés à la force du mollet. Conditions similaires à celles pratiquées pour les bicyclettes et scooters électriques

Cartes journalières CFF. La Ville pérennise cette mesure déjà existante, qui propose des tarifs réduits pour les trains, cars postaux, lignes de navigation et autres transports publics.

“ Longtemps que j'hésite à acheter une voiture 100% électrique. Pour me libérer des énergies fossiles c'est sûr, mais aussi pour le silence sur la route et le plaisir de conduire.

Seulement 35'000, c'est un peu cher. L'aide de la Ville pourrait faire pencher la balance. 1750.– de moins, ce n'est pas rien. D'autant qu'au fil de mes recherches, je suis tombé sur des arguments de poids. Plus chère à l'achat, une voiture électrique est bien moins coûteuse à l'usage qu'un véhicule conventionnel. Avec des recharges à la maison, j'économise 650.– par an. Quant à l'entretien, vu la simplicité du moteur électrique, il me coûtera de 30 à 40% moins cher.

Et si j'installais des panneaux solaires photovoltaïques, en profitant du soutien financier communal? Je pourrais recharger ma voiture gratuitement avec l'électricité produite sur mon toit.

Pour obtenir les soutiens

Voitures électriques

- › Remplir le formulaire de demande de soutien sur le site de la Ville. Transmettre à la Ville la facture originale dans les 3 mois après l'achat effectué auprès d'un concessionnaire sierrois. En cas de véhicule non disponible (aussi sur commande), informer la Ville avant l'achat afin qu'elle puisse se positionner sur l'octroi du subside.

Vélos et scooters électriques, vélos classiques

- › Remplir le formulaire de demande de soutien sur le site de la Ville. Transmettre la facture originale dans un délai de 3 mois après l'acquisition. Achat uniquement auprès d'un concessionnaire sierrois.

Le fonds de soutien de la Ville en un clin d'œil

	Aide financière	Plafonnement	Condition
Energie renouvelable / Rénovation énergétique			
Solaire photovoltaïque	10% du coût reconnu de l'installation	3000.–	En complément de la subvention fédérale
Audit énergétique	50% du coût d'établissement d'un certificat CECB Plus	1000.–	
Rénovation énergétique par élément	30% de la subvention accordée par le Canton	5'000.–	En complément de la subvention cantonale
Rénovation énergétique globale	30% de la subvention accordée par le Canton	5'000.–	En complément de la subvention cantonale
Mobilité durable			
Vélos et scooters électriques	30% du prix d'achat	600.–	Prix d'achat minimum de 500.– / Uniquement auprès de concessionnaires sierrois
Vélos standards	30% du prix d'achat	600.–	
Voitures 100% électriques	5% du prix d'achat	2500.–	Achat auprès d'un des concessionnaires de la Ville, sauf exception
Transports publics	Cartes journalières CFF à prix réduits. Infos et réservations auprès de l'office du tourisme.		
<p>L'enveloppe budgétaire 2019 consacrée au fonds est de 170'000.–, toutes mesures confondues. Une fois cette limite atteinte, les subventions ne seront plus accordées. L'aide est apportée sur le principe du «premier annoncé, premier servi.»</p>			

 = nouvelles mesures